

Rappels importants sur la sélection et l'admission en programme pour ELL

- Un élève dit ELL doit être placé, au plus tard dix jours après son inscription, dans un programme d'éducation bilingue passerelle (Transitional Bilingual Education program - TBE), Double-Langue (Dual Language) ou d'Anglais Langue Seconde enseigné entièrement en anglais (Freestanding English as a Second Language - Freestanding ESL).
- Les études montrent que les élèves qui suivent toujours le même programme, maîtrisent l'anglais plus vite, et ont de meilleurs résultats scolaires que ceux qui passent d'un programme à un autre.
- Si votre école ne dispense pas le programme bilingue passerelle (TBE) que vous avez choisi, le personnel de l'école doit vous faire savoir quelle école du district le propose. Tous les élèves ELL doivent suivre au moins des cours d'Anglais Langue Seconde (ESL).
- Si vous n'avez pas rempli le Questionnaire des parents (Parent Survey) et le Formulaire de choix du programme (Program Selection Form), l'école placera automatiquement votre enfant dans un programme bilingue passerelle (TBE) où il reste une place ouverte. Si ce dernier est complet, on lui proposera des cours d'Anglais Langue Seconde (ESL).
- Dès que votre enfant aura des notes supérieures à un niveau défini par l'État à l'Examen de Maîtrise de l'Anglais Langue Seconde de l'État de New York (New York State English as a Second Language Achievement Test ou NYSESLAT), il(elle) pourra suivre des cours uniquement en anglais. Il(elle) pourra continuer à bénéficier d'un appui bilingue ou d'Anglais Langue Seconde.
- Vous serez notifié(e) du maintien du droit de votre enfant à ces services d'appui. Ce droit dépend de son niveau d'anglais (au regard de ses notes à l'Examen NYSESLAT) avant que débute chaque année scolaire.
- Les prestations pour élèves ELL, bénéficiaires, par ailleurs, de services d'éducation spécialisée, sont fournies en accord avec leur Programme d'Éducation Personnalisé (Individualized Education Program ou IEP).

Vous pouvez prendre part à l'éducation de votre enfant de la façon suivante :

- Assurez-vous que votre enfant arrive à l'école, prêt(e) à apprendre de nouvelles choses tous les jours.
- Veillez à ce que votre enfant lise, travaille ses cours dans les matières académiques et fasse tous ses devoirs à la maison quotidiennement.
- Participez aux activités de l'école, comme les sorties de la classe, les réunions et les assemblées de l'Association de Parents (PA) ou de Parents et d'Enseignants (PTA).
- Allez à toutes les rencontres parents-enseignants.
- Venez aux ateliers et conférences pour les parents, notamment ceux qui sont spécialement conçus pour vous aider à accompagner votre enfant dans ses études.
- Allez souvent à la bibliothèque publique et aidez votre enfant à en obtenir la carte.
- Faites du bénévolat dans l'école de votre enfant.
- Créez un environnement pour apprendre et étudier à la maison qui donne l'impression à votre enfant d'être épaulé(e).
- Tous les jours, lisez à votre enfant dans votre langue maternelle et encouragez le(la) à lire 30 minutes par jour.

Pour en savoir plus, vous pouvez :

- Parler à l'enseignant de votre enfant, au chef d'établissement ou au Coordonnateur des Parents (Parent Coordinator) de son école.
- Composer le 311 pour connaître l'adresse de votre bureau local régional ou de district et vous y rendre.
- Appeler le Bureau des Apprenants de l'Anglais au (212) 374-6072.
- Visiter le site internet du Département de l'Éducation à : <http://schools.nyc.gov/academics/ELL>.

T&I-16185 (French)



Guide pour les parents *des* élèves dits Apprenants de l'Anglais (English Language Learners ou ELL)



Bureau des Apprenants de l'Anglais

Notre mission :

Le Bureau des Apprenants de l'Anglais (ELL) promeut l'équité et donne, aux élèves ELL, accès à une excellente éducation en soutenant les leaders des écoles, en renforçant le personnel enseignant, en stimulant l'implication des parents et en améliorant les ressources matérielles.

Le Bureau des ELL s'évertue à créer un cadre rigoureux pour étudier, où l'accent est mis sur la réussite scolaire, l'acquisition de la langue et le développement des relations avec les autres, ainsi qu'un soutien qui traverse les cultures.

Cher parent ou tuteur,

Le Bureau des Apprenants de l'Anglais du Département de l'Éducation de la Ville de New York souhaite que votre enfant réussisse ses études. C'est pourquoi nous sommes heureux de vous présenter les programmes que votre école propose aux nouveaux élèves de langue maternelle étrangère qui ont besoin d'être aidés pour apprendre l'anglais. Nous appelons ces élèves : les Apprenants de l'Anglais (English Language Learners ou ELL).

Les programmes pour les élèves ELL de la Ville de New York ne font pas qu'accélérer l'acquisition de la langue anglaise. Avec plus de 148 000 ELL, représentant 150 langues différentes, inscrits cette année dans nos écoles, nos programmes vont au-delà de l'apprentissage de la langue, ils aident les élèves à maximiser la gamme de leurs talents et compétences dans leur langue maternelle tout comme dans les disciplines académiques comme les sciences ou les mathématiques. Pour que les élèves ELL excellent en classe dans nos écoles, ils doivent avoir le niveau scolaire que l'État et la Ville ont rigoureusement défini comme critère standard appliqué à tous les élèves -anglophones- du même grade qu'eux. Atteindre cet objectif requiert plus qu'un simple soutien en langue anglaise.

Dans la Ville de New York, nous offrons des programmes bilingues (d'éducation bilingue passerelle et Double-Langue). Ces derniers étayent l'aisance des élèves dans leur langue maternelle et leur maîtrise des autres disciplines pendant leur transition vers des études toutes en anglais. Nous proposons également un programme d'Anglais Langue Seconde (ESL). Cet enseignement s'appuie sur des stratégies pédagogiques qui aident les élèves à développer de nouvelles compétences linguistiques et maîtriser les matières étudiées en utilisant l'anglais. Dans tous les types de programme, les élèves sont soutenus grâce à un apprentissage de l'anglais langue seconde taillé spécifiquement à la mesure de leur niveau dans cette langue.

En tant que parent, vous jouez un rôle clé dans le choix du programme qui correspond le mieux aux besoins scolaires et culturels de votre enfant. Nous sommes impatients de travailler à vos côtés pour vous aider à décider ce qui convient à votre enfant, et nous nous réjouissons de voir que vous vous impliquez dans son éducation. N'hésitez pas à poser des questions sur les programmes pour ELL aux Coordonnateurs de Parents et aux membres du personnel de l'école de votre enfant, ou utilisez les coordonnées des organismes cités dans cette brochure. Nous souhaitons à votre enfant et vous une année heureuse et constructive.

*Cordialement,
Le Bureau des élèves ELL*

Foire Aux Questions sur les Apprenants de l'Anglais (ELL)

Comment une école détermine t'elle qu'un enfant est un Apprenant de l'Anglais ?

Tous les parents ou tuteurs des élèves qui viennent de s'inscrire doivent remplir un questionnaire d'identification de la langue parlée à la maison (HLIS). Ce sondage permet au personnel de l'école de savoir quelle langue vous parlez à la maison. Si le HLIS indique que votre enfant parle une langue différente de l'anglais chez lui(elle), on lui fait passer un examen de maîtrise de l'anglais appelé Batterie de Tests d'Évaluation Linguistique Révisée (LAB-R). Sa performance à cet examen déterminera si votre enfant a le profil pour avoir droit aux services de soutien conçus pour développer ses compétences en anglais. (Si aux vues de ses résultats à l'examen LAB-R, votre enfant peut être qualifié d'élève ELL et que l'espagnol est la langue parlée à la maison, il(elle) doit aussi passer le LAB en espagnol pour savoir dans quelle langue il a le plus d'aisance).

Qui m'informera du droit de mon enfant aux services destinés à développer sa maîtrise de l'anglais ?

Les écoles sont chargées d'identifier, de notifier et de placer les élèves dans les programmes de cours pour ELL.

Une fois notifié(e) que mon enfant est considéré(e) ELL ou non, comment puis-je en savoir plus sur les programmes et services destinés à ces élèves en particulier ?

Les écoles ont l'obligation d'organiser des réunions d'accueil et présentation. Ces séances d'information, pour les parents et tuteurs des nouveaux élèves ELL, portent sur l'offre des différents programmes spécialement conçus pour leurs enfants. Lors de ces réunions, on vous distribuera de la documentation dans votre langue maternelle sur les différents programmes, et vous aurez l'occasion de poser des questions sur les services pour ELL (avec l'aide d'un interprète). Au terme de chacune de ces réunions, le personnel de l'école ramassera les questionnaires aux parents (Parent Survey) ainsi que les Formulaires de choix du programme (Program Selection Form) dans lesquels est indiqué le programme que vous demandez pour votre enfant.

À quels programmes mon enfant peut-il(elle) s'inscrire ?

- **Les Programmes d'éducation bilingue passerelle (Transitional Bilingual Education programs - TBE)** correspondent à des cours de langue et dans d'autres matières, en anglais comme dans la langue maternelle des élèves. Ils comprennent aussi un enseignement intensif de l'Anglais Langue Seconde. Au fur et à mesure que l'élève développe sa maîtrise de l'anglais, avec l'appui renforcé de connaissances et capacités dans les matières académiques acquises en langue maternelle, il aura de plus en plus de cours en anglais et de moins en moins dans sa langue maternelle.
- **Les programmes Double-Langue (Dual Language programs)** comprennent la moitié des cours en anglais et l'autre dans la langue maternelle des élèves ELL qui y sont inscrits (par exemple en espagnol, chinois ou créole haïtien). Les élèves dont la langue maternelle est la langue enseignée en plus de l'anglais étudient aux cotés des anglophones. Ainsi tous les élèves deviennent bilingues et biculturels.
- **Les programmes dit d'anglais langue seconde, animés entièrement en anglais (Freestanding English as a Second Language),** proposent un enseignement complètement en anglais, qu'il s'agisse de cours de langue ou dans d'autres matières. Ces cours sont conçus et dispensés selon des stratégies pédagogiques spécifiques. Un soutien dans la langue maternelle des élèves est possible.

Quand mon enfant pourra t'il(elle) sortir des programmes pour ELL et commencer à suivre des cours pour anglophones ?

Dès que votre enfant aura des notes supérieures à un certain niveau à l'Examen de Maîtrise de l'Anglais Langue Seconde de l'État de New York (New York State English as a Second Language Achievement Test ou NYSESLAT), il(elle) pourra suivre des cours uniquement en anglais (on recommande aux élèves Double-Langue (Dual Language) de rester dans le programme jusqu'à ce qu'il soit terminé). Si, après avoir atteint le niveau requis en anglais, votre enfant passe dans le programme pour anglophones, il(elle) pourra bénéficier d'une aide en Anglais Langue Seconde (ESL) si besoin est.